

A.E.F.D.

**Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 000 €**

**Siège social : 6, Z.A. La Métairie
17400 ASNIERES LA GIRAUD**

389 183 997 RCS SAINTES

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 9 AVRIL 2026**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 278 088,44 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

- aux associés à titre de dividendes pour un montant de 180 000 €
- au poste Autres réserves pour un montant de 98 088,44 €.

Ainsi, chaque action recevra un dividende de 216,08 €, partiellement éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158,3-2° et 4° du Code général des impôts.

Les dividendes seront mis en distribution dans les délais légaux.

Compte tenu de cette affectation, le compte « Autres Réserves » est porté à 765 510,40 € et les capitaux propres sont de 1 383 510,40 €.

Comme l'y oblige la législation en vigueur, la société retiendra, sur le montant du dividende versé aux personnes physiques, le montant des prélèvements sociaux et du prélèvement forfaitaire unique défini par les nouvelles dispositions de l'article 117 quater du Code général des impôts. Toutefois, ces personnes peuvent demander à en être dispensées si elles réunissent les conditions fixées par ledit article et le nouvel article 242 quater du Code général des impôts. Le prélèvement forfaitaire unique s'applique de plein droit, toutefois le contribuable a la possibilité d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

L'imposition des dividendes s'effectue en conséquence en deux temps :

* l'année de leur versement, les dividendes sont soumis, sauf exceptions, au prélèvement forfaitaire non libératoire perçu à titre d'acompte ;

* l'année suivante, ils sont soumis à l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire, sauf option globale pour le barème progressif sous déduction de l'impôt déjà payé et prélevé à la source.

Les contribuables dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 50 000 euros pour les célibataires, divorcés ou veufs, et 75 000 euros pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensés du prélèvement. Le revenu fiscal de référence à retenir est celui de l'avant-dernière année précédant celle du paiement des dividendes. Il est indiqué sur l'avis d'imposition à l'impôt sur le revenu.

La demande de dispense du prélèvement prend la forme d'une attestation sur l'honneur dans laquelle le contribuable indique que son revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le paiement des dividendes est inférieur selon le cas à 50 000 euros ou 75 000 euros. La demande doit être envoyée avant le 30 novembre de l'année qui précède le paiement des dividendes.

Vote de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 9 avril 2026

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 278 088,44 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

- aux associés à titre de dividendes pour un montant de 180 000 €
- au poste Autres réserves pour un montant de 98 088,44 €.

Ainsi, chaque action recevra un dividende de 216,08 €, partiellement éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158,3-2° et 4° du Code général des impôts.

Les dividendes seront mis en distribution dans les délais légaux.

Compte tenu de cette affectation, le compte « Autres Réserves » est porté à 765 510,40 € et les capitaux propres sont de 1 383 510,40 €.

Comme l'y oblige la législation en vigueur, la société retiendra, sur le montant du dividende versé aux personnes physiques, le montant des prélèvements sociaux et du prélèvement forfaitaire unique défini par les nouvelles dispositions de l'article 117 quater du Code général des impôts. Toutefois, ces personnes peuvent demander à en être dispensées si elles réunissent les conditions fixées par ledit article et le nouvel article 242 quater du Code général des impôts. Le prélèvement forfaitaire unique s'applique de plein droit, toutefois le contribuable a la possibilité d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

L'imposition des dividendes s'effectue en conséquence en deux temps :

- * l'année de leur versement, les dividendes sont soumis, sauf exceptions, au prélèvement forfaitaire non libératoire perçu à titre d'acompte ;
- * l'année suivante, ils sont soumis à l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire, sauf option globale pour le barème progressif sous déduction de l'impôt déjà payé et prélevé à la source.

Les contribuables dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 50 000 euros pour les célibataires, divorcés ou veufs, et 75 000 euros pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensés du prélèvement. Le revenu fiscal de référence à

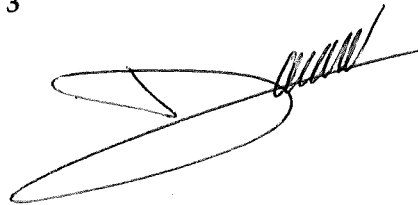
retenir est celui de l'avant-dernière année précédant celle du paiement des dividendes. Il est indiqué sur l'avis d'imposition à l'impôt sur le revenu.

La demande de dispense du prélèvement prend la forme d'une attestation sur l'honneur dans laquelle le contribuable indique que son revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le paiement des dividendes est inférieur selon le cas à 50 000 euros ou 75 000 euros. La demande doit être envoyée avant le 30 novembre de l'année qui précède le paiement des dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Présidence
Monsieur Jérôme DUMONTET

3 sur 3

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Dumontet', written over a large, stylized, loopy mark that resembles a large 'Z' or a stylized 'D'.

BILAN ACTIF

030 1801

16/04/2026 15:40

ACTIF		01/01/2025 au 31/12/2025		Durée : 12 Mois	Ex.2024-12 Mois	
		BRUT	AMORT. PROV.	NET	NET	
ACTIF IMMOBILISE	CAPITAL SOUSCRIT-NON APPELE (I) Frais d'établissement					
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais de développement					
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires					
	Fonds commercial (1)	591 615,30		591 615,30	591 615,30	
	Autres immobilisations incorporelles					
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains					
	Constructions					
	Instal. techniques, mat. et out. ind.	28 044,41	28 044,41			
	Autres immobilisations corporelles	213 231,33	197 106,75	16 124,58	22 342,90	
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) Participations	8 092,00		8 092,00	8 092,00	
	Créances rattachées à des participat.					
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
Prêts						
Autres immobilisations financières	8 129,41		8 129,41	8 090,36		
TOTAL II		849 112,45	225 151,16	623 961,29	630 140,56	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS Matières premières et autres approv.	4 908,50		4 908,50	3 627,00	
	En-cours de production: biens et serv.	24 160,00		24 160,00	23 421,00	
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	AVANCES & ACPTEES VERSES SUR COMMANDES					
	CREANCES (3) Créances clients et cptes rattachés	576 375,60		576 375,60	363 049,20	
	Autres créances	42 851,47		42 851,47	69 999,84	
	Charges constatées d'avance (4)	12 302,49		12 302,49	11 363,03	
	Capital souscrit-appelé, non versé					
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT : Actions propres					
	Autres titres					
	INSTRUM. FINANCIERS A TERME & JETONS DETENUS					
	DISPONIBILITES	746 628,90		746 628,90	761 826,13	
	TOTAL III		1 407 226,96		1 407 226,96	1 233 286,20
	COMPTES REGUL	CHARGES A REPARTIR S/PLUS.EXERC. (IV)				
		PRIMES DE REMB. DES OBLIGATIONS (V)				
		ECARTS DE CONVERSION ACTIF (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		2 256 339,41	225 151,16	2 031 188,25	1 863 426,76	
(1) Dont droit au bail						
(2) Dont à moins d'un an						
(3) Dont à plus d'un an						
(4) Dont à plus d'un an						

Pour Copie Conforme

BILAN PASSIF AVANT REPARTITION

030 1801		Edité le 16/04/2026 15:40	
PASSIF		01/01/2025 au 31/12/2025	01/01/2024 au 31/12/2024
		Durée : 12 Mois	Durée : 12 Mois
CAPITAUX PROPRES	CAPITAL (dont versé :)	100 000,00	100 000,00
	PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	508 000,00	508 000,00
	ECART DE REEVALUATION		
	ECART D'EQUIVALENCE		
	RESERVES		
	Réserve légale	10 000,00	10 000,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	667 421,96	514 276,08
	REPORT A NOUVEAU		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	278 088,44	303 145,88
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
	PROVISIONS REGLEMENTEES		
	TOTAL I	1 563 510,40	1 435 421,96
PROVISIONS	PROVISIONS POUR RISQUES		
	PROVISIONS POUR CHARGES		
	TOTAL II		
DETTES (1)	EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES		
	AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
	EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT(2)	60,08	58,03
	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		175,90
	INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME (2)		
	AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
	DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	209 215,34	154 067,72
	DETTES FISCALES ET SOCIALES	238 725,05	250 344,38
	DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
	AUTRES DETTES	19 677,38	23 358,77
COMPTES REGUL	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (3)		
	TOTAL III	467 677,85	428 004,80
	ECARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		2 031 188,25	1 863 426,76
(1) Dont à plus d'un an			
Dont à moins d'un an			
(2) Dont concours banc. courants & soldes créd. de banques		60,08	58,03
(3) Dont à plus d'un an			
Dont à moins d'un an			

DESIGNATION : SAS AEFD
ACTIVITE : Fabrication d'équipements électriques pour climatisation
ADRESSE : 6 ZA LES METAIRIES 17400 ASNIERES LA GIRAUD

PAGE 1

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 2 031 188.25 Euros et au compte de résultat de l'exercice, et dégageant un bénéfice de 278 088.44 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 09/04/2026.

PRINCIPES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect des dispositions du Plan Comptable Général aménagées par le Règlement ANC 2022-06, conformément aux principes comptables de base :

- image fidèle
- comparabilité
- continuité de l'exploitation
- régularité
- sincérité
- importance relative
- prudence

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

METHODES D'EVALUATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, y compris droits de douane et taxes non récupérables, ainsi que les coûts directement attribuables) après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement.

Les immobilisations acquises à titre gratuit, par voie d'échange ou d'apport en nature isolé, sont comptabilisées le cas échéant, à leur valeur vénale à la date de clôture de l'exercice.

Les amortissements sont calculés selon un plan d'amortissement spécifique, fonction de la durée d'utilisation prévue de l'immobilisation.

Cependant, par mesure de simplification, l'entreprise a opté pour l'amortissement des immobilisations non décomposables selon les durées d'usage habituellement pratiquées.

- matériel et outillage industriels	L	4, 5, 7 et 10 ans
- installations diverses	L	5, 7, 10 et 15 ans
- matériel de transport	L	5 ans
- matériel de bureau	L	3 et 5 ans
- mobilier de bureau	L	10 ans

Immobilisations financières

" Pour copie conforme "

JD

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix auquel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Une provision pour dépréciation est pratiquée pour ramener cette valeur à leur valeur d'inventaire.

La valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la situation nette des filiales concernées, de leur valeur de rendement et de la perspective des résultats futurs.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode 'premier entré / premier sorti'.

Le coût d'acquisition des stocks est constitué :

- du prix d'achat, y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement
- ainsi que des frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

MODIFICATIONS AFFECTANT LES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, l'entité applique pour la première fois le règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2022-06 modifiant le règlement n° 2014-03 relatif au Plan comptable général.

L'application du règlement ANC 2022-06 à compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025 se traduit, pour l'entité, par l'adoption de nouveaux modèles normalisés de bilan et de compte de résultat ainsi que par une réorganisation de l'annexe.

Le bilan présente désormais les rubriques et postes conformément aux modèles du Plan comptable général modifié (immobilisations, actif circulant, capitaux propres, provisions, dettes et postes spécifiques).

Le compte de résultat est présenté selon le modèle, articulé autour des résultats d'exploitation, financier et exceptionnel, ce dernier étant désormais limité aux produits et charges liés à des événements majeurs et inhabituels. Les opérations qui, dans la présentation antérieure, pouvaient être enregistrées ou présentées en « transferts de charges » sont désormais comptabilisées et présentées directement dans les postes de produits ou en diminution des postes de charges, selon leur nature, conformément aux règles de fonctionnement des comptes définies par le Plan comptable général modifié.

Ces changements relèvent uniquement de la présentation? Ils n'affectent pas, en eux-mêmes, le résultat net de l'exercice ni les capitaux propres à la clôture, sauf en cas de changements de méthodes comptables spécifiques mentionnés, le cas échéant, dans d'autres notes de l'annexe.

Les comptes de l'exercice précédent (n-1) ont été re-présentés uniquement pour les rubriques et comptes concernés par ces changements de présentation, afin d'assurer la comparabilité avec l'exercice en cours. Les reclassements opérés sont purement de forme et n'ont pas d'impact sur le résultat net ni sur les capitaux propres au 31/12/2024.

En particulier, les anciens montants présentés en transferts de charges ont été, par simplification, reclassés dans la colonne comparative N-1 parmi les reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, selon la nature des opérations concernées, conformément aux dispositions transitoires du règlement ANC 2022-06.

L'application prospective du nouveau règlement n'a pas d'incidence significative sur la présentation des comptes de l'exercice ni sur la présentation des comptes comparatifs de l'exercice précédent.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

JD

Afin que le lecteur puisse porter un jugement avisé, les informations complémentaires suivantes sont données.

Dans le cadre d'un traité de fusion conclu le 29 septembre 2011, la société AEFD a absorbé la société CEFD.

La société CEFD était propriétaire du fonds de commerce de fabrication et de commercialisation d'équipements électriques applicables au froid, à la climatisation et à la récupération d'énergies.

Le fonds commercial a été évalué à 591 615.30 euros.

Le fonds commercial n'ayant pas fait l'objet d'un amortissement au cours des exercices précédents, ce dernier continuera à ne pas l'être.

Cependant, un test annuel de dépréciation est obligatoire à compter du 1/01/2016. La base de valorisation du fonds commercial est fixée à 25 % de la moyenne des 4 derniers chiffres d'affaires TTC.

JD

ETAT DES IMMOBILISATIONS

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	AUGMENTATIONS			
					Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice	Acquisitions, créations apports, et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	591 615			
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants]					
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants]					
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		[Dont Composants]				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants]	28 044			
	Autres immobilisations corporelles	Instal.générales, agencements, aménagements divers		158 384		692		
		Matériel de transport		21 440				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		41 695				
		Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours							
	Avances et acomptes							
	TOTAL III			249 563		692		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence							
	Autres participations			8 092				
	Autres titres immobilisés							
	Prêts et autres immobilisations financières			8 090		39		
	TOTAL IV			16 182		39		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)				857 360		731		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		DIMINUTIONS		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence	
				Par virements de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		591 615			
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions	Sur sol propre						
		Sur sol d'autrui						
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				28 044			
	Autres immobilisations corporelles	Instal. générales, agencements, aménagements divers		1 757		157 319		
		Matériel de transport				21 440		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		7 222		34 473		
		Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours							
	Avances et acomptes							
	TOTAL III			8 979		241 276		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence							
	Autres participations				8 092			
	Autres titres immobilisés							
	Prêts et autres immobilisations financières				8 129			
	TOTAL IV				16 221			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)				8 979		849 112		

JD

ETAT DES AMORTISSEMENTS

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I								
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II								
Terrains								
Constructions	Sur sol propre							
	Sur sol d'autrui							
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions							
Installations techniques, matériel et outillage industriels		28 044			28 044			
Autres immobilisations corporelles	Instal. générales, agencements, aménagements divers	148 763	2 254	1 757	149 260			
	Matériel de transport	21 440			21 440			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	28 973	4 656	7 222	26 407			
	Emballages récupérables et divers							
TOTAL III		227 220	6 910	8 979	225 151			
TOTAL GENERAL (I+II+III)		227 220	6 910	8 979	225 151			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I								
Autres immob. incorporelles TOTAL II								
Terrains								
Constructions	Sur sol propre							
	Sur sol d'autrui							
	Inst.gales,agenc et am.des const.							
Inst. techniques mat. et outillage								
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers							
	Matériel de transport							
	Mat. bureau et inform. mobilier							
	Emballages récup. et divers							
TOTAL III								
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV								
Total général (I + II + III + IV)								
Total général non ventilé								
CADRE C								
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler								
Primes de remboursement des obligations								

JD

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTE D'AMORTISSEMENT	Créances rattachées à des participations					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières			8 129		8 129
DE L'ACTE CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux					
	Autres créances clients			576 376	576 376	
	Créance représentative de titres prêtés [Provision pour dépréciation antérieurement constituée]					
	Personnel et comptes rattachés					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			206	206	
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		7 199	7 199	
		Taxe sur la valeur ajoutée		6 026	6 026	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				
		Divers				
	Groupe associés					
	Débiteurs divers			29 420	29 420	
	Charges constatées d'avance			12 302	12 302	
TOTAUX			639 658	631 529	8 129	
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice				
	(2)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice				
CADRE B		ETAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles						
Autres emprunts obligatoires						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		à 1 an maximum à l'origine	60	60		
		à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers						
Fournisseurs et comptes rattachés			209 215	209 215		
Personnel et comptes rattachés			97 807	97 807		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			112 032	112 032		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices					
	Taxe sur la valeur ajoutée		24 772	24 772		
	Obligations cautionnées					
	Autres impôts, taxes et assimilés		4 115	4 115		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Groupe et associés						
Autres dettes			19 678	19 678		
Dette représentative de titres empruntés						
Produits constatés d'avance						
TOTAUX			467 679	467 679		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contactés auprès des associés personnes physiques	
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice				

JD

DETAIL CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

LIBELLE	CHARGES	PRODUITS
CHARGES / PRODUITS D'EXPLOITATION		
486000 Charges constatees avance	12 302,49	
TOTAL	12 302,49	

TOTAL CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	12 302,49	
--	-----------	--

JD

DETAIL PRODUITS A RECEVOIR

LIBELLE	MONTANT
AUTRES CREANCES	
409800 Fournir a obtenir	27 387,60
TOTAL	27 387,60
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	27 387,60

JD

DETAIL CHARGES A PAYER

LIBELLE	MONTANT
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	
408000 Fourn fact a recevoir	13 898,66
TOTAL	13 898,66
DETTES FISCALES ET SOCIALES	
428200 Provisions conges payes	77 806,64
428600 Personnel aut ch a payer	20 000,00
438600 Ch a payer organ sociaux	47 853,52
448100	59,00
TOTAL	145 719,16
AUTRES DETTES	
419800 Clients rrr a accorder	19 303,80
468600 Divers charges a payer	373,58
TOTAL	19 677,38
TOTAL DES CHARGES A PAYER	179 295,20

JD

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

RUBRIQUES	N O M B R E	VALEUR NOMINALE
1 - Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	833,00	120,05
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	833,00	120,05

JD

ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANTS
Effets escomptés non échus :	
Avals et cautions :	
Engagements en matière de pensions :	
Autres engagements donnés :	
Crédit-bail mobilier	59 115,00
TOTAL (1)	59 115,00
(1) Dont concernant : - Les dirigeants - Les filiales - Les participations - Les autres entreprises liées Dont engagements assortis de suretés réelles	

ENGAGEMENTS RECUS	MONTANTS
Avals et cautions :	
Autres engagements reçus :	
TOTAL (2)	
(2) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées	

JD